

**AVENANT NUMÉRO 1
À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS
DANS LA COMMUNAUTÉ DE LAC SIMON
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2023**

- ENTRE :** **LE CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON,**
représenté par la cheffe
(ci-après appelé le « Conseil »)
- ET :** **SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,**
représentée par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
(ci-après appelé le « Canada »)
- ET** **LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**
représenté par la ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable
des Affaires autochtones et la ministre responsable des Relations
canadiennes et de la Francophonie canadienne, agissant respectivement par
la sous-ministre de la Sécurité publique, le secrétaire général associé aux
Affaires autochtones et le secrétaire général associé aux Relations
canadiennes (ci-après appelé le « Québec »)
- (ci-après collectivement appelés les « Parties »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une entente, le 24 septembre 2018, intitulée Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023 (ci-après appelée l'« Entente originale »);

ATTENDU QUE l'issue du processus d'attribution d'agents supplémentaires réalisé dans le cadre du Programme des services de police des Premières Nations (PSPPN) a permis à certains corps de police autochtones du Québec d'obtenir de nouveaux effectifs policiers;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Entente originale conformément au sous-article 6.3 de cette entente;

ATTENDU QUE cette modification vise notamment à octroyer une contribution supplémentaire relative à l'ajout de deux policiers pour la prestation des services policiers;

ATTENDU QUE le Canada fournit sa part de la contribution financière prévue dans la présente entente, conformément au PSPPN, et dans le respect des politiques et des modalités qui y sont rattachées;

PAR CONSÉQUENT, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante de la présente entente.
2. Toutes les modalités de l'Entente originale demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le paragraphe 2.1.2 de l'Entente originale est remplacé par le suivant :
 - 2.1.2 Le corps de police est constitué, pour les exercices financiers 2018-2019 et 2019-2020, d'un effectif minimum de douze (12) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police et, à compter de l'exercice financier 2020-2021 et pour les suivants à la présente entente, d'un effectif minimum de quatorze (14) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police.

Le corps de police est assisté, dans son travail, par le personnel de soutien requis.

4. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente originale est remplacé par le suivant :

4.2.1 b) selon le budget figurant à l'Annexe A (Budget du corps de police) de la présente entente, à :

2 316 183 \$ pour l'exercice financier 2018-2019;
2 374 378 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;
2 596 569 \$ pour l'exercice financier 2020-2021;
2 667 975 \$ pour l'exercice financier 2021-2022;
2 741 344 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;

totalisant 12 696 449 \$ pour l'ensemble de l'entente.

5. Le paragraphe 4.2.2 de l'Entente originale est remplacé par le suivant :

4.2.2 Les contributions annuelles du Canada et du Québec sont établies, pour chaque exercice financier, selon le ratio suivant : cinquante-deux pour cent (52 %) pour le Canada et quarante-huit pour cent (48 %) pour le Québec.

Pour chaque exercice financier, les contributions respectives du Canada et du Québec sont :

a) Pour l'exercice financier 2018-2019 :
1 204 415 \$ pour le Canada;
1 111 768 \$ pour le Québec.

b) Pour l'exercice financier 2019-2020 :
1 234 677 \$ pour le Canada;
1 139 701 \$ pour le Québec.

c) Pour l'exercice financier 2020-2021 :
1 350 216 \$ pour le Canada;
1 246 353 \$ pour le Québec.

d) Pour l'exercice financier 2021-2022 :
1 387 347 \$ pour le Canada;
1 280 628 \$ pour le Québec.

e) Pour l'exercice financier 2022-2023 :
1 425 499 \$ pour le Canada;
1 315 845 \$ pour le Québec.

6. Le paragraphe 4.2.3 de l'Entente originale est remplacé par le suivant :

4.2.3 Le Conseil doit respecter le budget présenté à l'Annexe A (Budget du corps de police). Il peut néanmoins réaffecter des sommes entre les postes budgétaires, sans autorisation et nécessité de produire un budget amendé, lorsqu'une réaffectation est égale ou inférieure à vingt pour cent (20 %) de la contribution annuelle.

7. Le paragraphe 4.2.4 de l'Entente originale est remplacé par le suivant :

4.2.4 Si la réaffectation est supérieure au montant prévu au paragraphe 4.2.3 ou que la réaffectation budgétaire nécessite l'ajout d'un nouveau poste budgétaire admissible ou le retrait d'un poste budgétaire existant, le Conseil doit obtenir l'autorisation écrite du Canada et du Québec.

8. Le sous-paragraphe 4.4.1 b) de l'Entente originale est remplacé par le suivant :
 - 4.4.1 b) à l'existence, sur un crédit, d'un solde disponible suffisant, accordé par l'Assemblée nationale au ministère de la Sécurité publique, pour financer les services policiers autochtones au cours de l'exercice pendant lequel un versement de la contribution du Québec est susceptible d'arriver à échéance, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001).
9. L'Annexe A de l'Entente originale est remplacée par l'Annexe A jointe à la présente entente.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé la présente entente par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,

[REDACTED]

LA CHEFFE

15 mars 21
signé le

POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,

[REDACTED]

LA DIRECTRICE,
DIVISION DES PROGRAMMES
DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

9 mars 2021
signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,



LA SOUS-MINISTRE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le 25 mars 2021
signé le



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX AFFAIRES AUTOCHTONES

Le 25 mars 2021
signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS CANADIENNES

30 mars 2021
signé le

**Annexe A
Budget du corps de police**

Revenus pour l'exercice 2018-2019
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 204 415,00 \$
Gouvernement du Québec	1 111 768,00 \$
Sous Total – En espèce	2 316 183,00 \$
Total du financement gouvernemental	2 316 183,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	2 316 183,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2018-2019
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	6 680,00 \$	6 166,00 \$		12 846,00 \$
Dépenses administratives	103 730,00 \$	95 751,00 \$		199 481,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	45 617,00 \$	42 108,00 \$		87 725,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	23 880,00 \$	22 044,00 \$		45 924,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	70 640,00 \$	65 207,00 \$		135 847,00 \$
Équipement policier	30 925,00 \$	28 546,00 \$		59 471,00 \$
Formation et recrutement	26 751,00 \$	24 694,00 \$		51 445,00 \$
Frais juridiques	13 000,00 \$	12 000,00 \$		25 000,00 \$
Honoraires professionnels	8 320,00 \$	7 680,00 \$		16 000,00 \$
Organes directeurs de la police	27 900,00 \$	25 752,00 \$		53 652,00 \$
Salaires et avantages sociaux	839 172,00 \$	774 620,00 \$		1 613 792,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	7 800,00 \$	7 200,00 \$		15 000,00 \$
Sous Total – En espèce	1 204 415,00 \$	1 111 768,00 \$	0,00 \$	2 316 183,00 \$
Dépenses totales :	1 204 415,00 \$	1 111 768,00 \$	0,00 \$	2 316 183,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2019-2020
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 234 677,00 \$
Gouvernement du Québec	1 139 701,00 \$
Sous Total – En espèce	2 374 378,00 \$
Total du financement gouvernemental	2 374 378,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	2 374 378,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2019-2020
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	6 847,00 \$	6 320,00 \$		13 167,00 \$
Dépenses administratives	106 323,00 \$	98 145,00 \$		204 468,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	49 769,00 \$	45 940,00 \$		95 709,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	24 477,00 \$	22 595,00 \$		47 072,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	72 406,00 \$	66 837,00 \$		139 243,00 \$
Équipement policier	31 698,00 \$	29 260,00 \$		60 958,00 \$
Formation et recrutement	24 560,00 \$	22 671,00 \$		47 231,00 \$
Frais juridiques	13 325,00 \$	12 300,00 \$		25 625,00 \$
Honoraires professionnels	8 528,00 \$	7 872,00 \$		16 400,00 \$
Organes directeurs de la police	28 597,00 \$	26 396,00 \$		54 993,00 \$
Salaires et avantages sociaux	860 152,00 \$	793 985,00 \$		1 654 137,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	7 995,00 \$	7 380,00 \$		15 375,00 \$
Sous Total – En espèce	1 234 677,00 \$	1 139 701,00 \$	0,00 \$	2 374 378,00 \$
Dépenses totales :	1 234 677,00 \$	1 139 701,00 \$	0,00 \$	2 374 378,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2020-2021
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 350 216,00 \$
Gouvernement du Québec	1 246 353,00 \$
Sous Total – En espèce	2 596 569,00 \$
Total du financement gouvernemental	2 596 569,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	2 596 569,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2020-2021
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	7 018,00 \$	6 478,00 \$		13 496,00 \$
Dépenses administratives	52 421,00 \$	48 389,00 \$		100 810,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	53 289,00 \$	49 191,00 \$		102 480,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	25 089,00 \$	23 160,00 \$		48 249,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	74 217,00 \$	68 507,00 \$		142 724,00 \$
Équipement policier	32 491,00 \$	29 991,00 \$		62 482,00 \$
Formation et recrutement	28 106,00 \$	25 943,00 \$		54 049,00 \$
Frais juridiques	13 658,00 \$	12 608,00 \$		26 266,00 \$
Organes directeurs de la police	29 311,00 \$	27 057,00 \$		56 368,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 026 421,00 \$	947 465,00 \$		1 973 886,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	8 195,00 \$	7 564,00 \$		15 759,00 \$
Sous Total – En espèce	1 350 216,00 \$	1 246 353,00 \$	0,00 \$	2 596 569,00 \$
Dépenses totales :	1 350 216,00 \$	1 246 353,00 \$	0,00 \$	2 596 569,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2021-2022
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 387 347,00 \$
Gouvernement du Québec	1 280 628,00 \$
Sous Total – En espèce	2 667 975,00 \$
Total du financement gouvernemental	2 667 975,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	2 667 975,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2021-2022
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	7 193,00 \$	6 641,00 \$		13 834,00 \$
Dépenses administratives	53 343,00 \$	49 240,00 \$		102 583,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	58 385,00 \$	53 894,00 \$		112 279,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	25 717,00 \$	23 738,00 \$		49 455,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	76 072,00 \$	70 220,00 \$		146 292,00 \$
Équipement policier	33 303,00 \$	30 741,00 \$		64 044,00 \$
Formation et recrutement	28 808,00 \$	26 593,00 \$		55 401,00 \$
Frais juridiques	14 000,00 \$	12 923,00 \$		26 923,00 \$
Organes directeurs de la police	30 044,00 \$	27 733,00 \$		57 777,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 052 082,00 \$	971 152,00 \$		2 023 234,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	8 400,00 \$	7 753,00 \$		16 153,00 \$
Sous Total – En espèce	1 387 347,00 \$	1 280 628,00 \$	0,00 \$	2 667 975,00 \$
Dépenses totales :	1 387 347,00 \$	1 280 628,00 \$	0,00 \$	2 667 975,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 425 499,00 \$
Gouvernement du Québec	1 315 845,00 \$
Sous Total – En espèce	2 741 344,00 \$
Total du financement gouvernemental	2 741 344,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	2 741 344,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	7 373,00 \$	6 807,00 \$		14 180,00 \$
Dépenses administratives	55 134,00 \$	50 893,00 \$		106 027,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	62 856,00 \$	58 020,00 \$		120 876,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	26 360,00 \$	24 332,00 \$		50 692,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	77 974,00 \$	71 976,00 \$		149 950,00 \$
Équipement policier	34 135,00 \$	31 510,00 \$		65 645,00 \$
Formation et recrutement	29 529,00 \$	27 257,00 \$		56 786,00 \$
Frais juridiques	14 350,00 \$	13 245,00 \$		27 595,00 \$
Organes directeurs de la police	30 795,00 \$	28 427,00 \$		59 222,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 078 383,00 \$	995 431,00 \$		2 073 814,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	8 610,00 \$	7 947,00 \$		16 557,00 \$
Sous Total – En espèce	1 425 499,00 \$	1 315 845,00 \$	0,00 \$	2 741 344,00 \$
Dépenses totales :	1 425 499,00 \$	1 315 845,00 \$	0,00 \$	2 741 344,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.